

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de mai 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le trentième jour de mai deux mille dix-sept (30/05/2017) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

**Est absent :**

Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**17-05-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Annonce du G7 2018 qui aura lieu à La Malbaie;
- b) Dossier du Port de refuge de Cap-à-l'Aigle;
- c) Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix inc. : rencontre avec monsieur Guillaume Paré.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Présentation du rapport d'activités du Fonds de développement du territoire (FDT) 2016-2017;
- b) Présentation de la Politique de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est;
- c) Réponse à la lettre datée du 28 mars 2017 reçue de l'Association ALTI concernant les transports du samedi;
- d) Groupe tactique d'intervention économique (GTIE), suivi de la rencontre du 29 mai 2017;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) SPCA, suivi de monsieur Pierre Boudreault, représentant élu de la MRC, au sein du conseil d'administration;
- b) Octroi d'un nouveau bail commercial en territoire public intramunicipal, lot 454 partie, secteur Snigole à Clermont;
- c) Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, suivi;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Troisième voie de collecte des matières compostables : retour de la rencontre du comité de la gestion des matières résiduelles (GMR);
- b) Comité de vigilance : retour sur la rencontre avec le comité de vigilance du 10 mai 2017;
- c) Gestion des fosses septiques : inspections des installations;
- d) Problématique des conteneurs isolés;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Entente de développement culturel 2018-2020 : plan d'action;
- b) Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme des TNO, tenue le 18 mai 2017;
- c) Campings sur zecs, suivi de la rencontre du 27 mai 2017;
- d) Invitation à l'événement « Célébration patrimoine », le 17 juin à Lévis;
- e) Abrogation des règlements de contrôle intérimaire (RCI);
- f) Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : plan d'action;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN CHARLEVOIX : DISCUSSIONS AVEC MONSIEUR DANIEL GUAY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Agrandissement du siège social de la MRC, suivi des travaux;
- b) Aéroport de Charlevoix : suivi;
- c) Alliance Arc-en-ciel : suivi de la demande pour siéger au comité d'action pour la diversité sexuelle dans notre région;
- d) Magazine Investir au Québec : présentation des occasions d'affaires par région du Québec;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance ordinaire, section H : demandes d'appui et autres;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

Monsieur Donald Kenny, maire de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, assiste à la séance de travail et quitte la salle du conseil à 14 h 45, soit avant le début de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

#### **17-05-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2017.

#### **17-05-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS D'AVRIL ET DE MAI 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Avril-Mai 2017 », et ce, pour les mois d'avril et de mai 2017 et les frais de déplacement portant la cote « D Avril-Mai 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Avril-Mai 2017 », et ce, pour les mois d'avril et de mai 2017.

#### **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

17-05-04

#### **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC (INCLUANT GMR AÉROPORT, TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ) AU 30 AVRIL 2017**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (incluant GMR, Aéroport, Transport collectif et adapté) au 30 avril 2017.

c. c. M. Benoit Côté, vérificateur externe, cabinet comptable Benoit Côté comptable agréé

17-05-05

#### **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM): INSCRIPTION DE MONSIEUR SYLVAIN TREMBLAY, PRÉFET, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MRC**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'inscrire monsieur Sylvain Tremblay, préfet, à l'Assemblée générale des MRC de la FQM qui aura lieu les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin à Québec pour la somme de 180 \$ plus taxes.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-06

#### **REVENU QUÉBEC : NOMINATION DE MADAME CATHY DUCHESNE, TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION, COMME REPRÉSENTANTE RESPONSABLE DES SERVICES EN LIGNE DU MINISTÈRE DU REVENU POUR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser madame Cathy Duchesne, technicienne en administration au sein de la MRC de Charlevoix-Est, à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passés, courantes, futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne;

- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à « Mon dossier » pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises.

Il est également résolu d'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise ou aux fichiers de Revenu Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-07

**TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY, CABINET D'AVOCATS :  
PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT À UN  
DOSSIER RÉGIONAL**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro 16-12-06 relativement à la signature d'une entente pour les services juridiques de la MRC avec la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, S.E.N.C.R.L.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente n'inclut pas les représentations relativement aux mandats spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est partenaire de la corporation sans but lucratif Le Saumon de la Rivière Malbaie inc., qu'elle y détient un siège au conseil d'administration par un représentant qu'elle désigne et que les règlements généraux de cette corporation prévoient qu'en cas de dissolution, les biens de la corporation seront dévolus à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC veut s'assurer d'une bonne gouvernance à l'égard de cette organisation qui est importante pour la région;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro 17-01-16 octroyant un mandat spécifique à M<sup>e</sup> André Lemay, relativement à la restructuration de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer le paiement des honoraires professionnels de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, relativement au dossier de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, représentant la somme de 11 191 \$ payée à même le surplus de la MRC au 31 décembre 2016 pour cinquante pour cent (50 %) et à même le surplus du TNO de la MRC de Charlevoix-Est au 31 décembre 2016 pour l'autre cinquante pour cent (50 %).

c. c. M<sup>e</sup> André Lemay, Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats,  
S.E.N.C.R.L.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-08

**ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS DE MAI 2017**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Mai 2017 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire,  
MRC

17-05-09

**ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA GESTION DE RISQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a repris compétence quant au développement économique et que toutes les archives du défunt CLD appartiennent maintenant à la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour les MRC de tenir à jour ses archives, conformément à la Loi sur les archives;

**CONSIDÉRANT QUE** certains services offerts par le CLD n'ont plus lieu d'être à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier de conservation de la MRC n'inclut pas ce type d'activités et services;

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier de conservation doit être à jour et représenter le plus fidèlement les activités de gestion et d'exploitation de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**un travail d'élagage ou de tri doit être fait dans ces dossiers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) de ne pas créer de nouvelles règles au calendrier de conservation de la MRC sur ce type d'activités qu'exploitait le CLD, pour ensuite détruire lesdites règles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de traiter certaines archives en tenant compte de la gestion de risques, suivant la recommandation de BAnQ, pour certaines activités de gestion et d'exploitation.

c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire,  
MRC

17-05-10

**PONT DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL : DEMANDE D'INTERVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT** les débordements récurrents de la rivière Port-au-Persil ayant causés des dégâts au chemin Port-au-Persil et à des propriétés en 1987, 1996, 2005 et 2011;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 11-11-21 dans laquelle la MRC, à la suite de l'inondation de 2011, a demandé au MTQ de travailler conjointement avec elle afin de trouver rapidement des solutions pour s'assurer que d'autre événement d'inondation ne se produisent plus dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport du Centre d'expertise hydrique du Québec : Avis technique – Risque associé à un événement hydrologique, daté du 25 octobre 2011, établit que « la configuration du secteur de la rivière, du pont et du chemin est propice à une inondation sévère » (page 13);

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a produit une étude relativement au pont du chemin Port-au-Persil à la suite de l'inondation de 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a rédigé une demande d'accès à l'information auprès du MTMDET le 5 mai 2016 pour l'obtention de cette étude et que cette demande a été refusée;

**CONSIDÉRANT** les nombreux questionnements de la municipalité de Saint-Siméon (réf : résolution numéro 11-09-41) et de la MRC en regard du pont, notamment à la suite d'une visite des lieux en compagnie de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et M<sup>e</sup> André Lemay, avocat le 3 mai dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des citoyens, de la municipalité, de la MRC, de la MMQ et du MTMDET de trouver une solution pour éviter tout débordement éventuel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

- Que l'étude relative au pont du chemin Port-au-Persil, dans la municipalité de Saint-Siméon soit transmise à la MRC de Charlevoix-Est;
- De prévoir une rencontre avec les divers intervenants afin de trouver une solution pour éviter tout débordement éventuel;
- Que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports procède à la réfection du pont, le plus tôt possible, afin d'éviter une nouvelle inondation, selon les conclusions de l'étude précisée ci-dessus.

c. c. M. Jean-François Saulnier, directeur, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

M. Sébastien Rainville, directeur de la gestion des risques,  
Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)  
M<sup>e</sup> André Lemay, avocat, Tremblay Bois Mignault Lemay,  
avocats S.E.N.C.R.L

17-05-11

**FONDS DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE SES RÉGIONS : CHOIX DES CRITÈRES D'ANALYSE POUR LE PARTAGE DES SOMMES ENTRE LES DIVERSES MRC**

**CONSIDÉRANT** la rencontre tenue le 12 mai 2017 à la MRC de Charlevoix-Est où le consultant monsieur Guy Barthell, mandaté par la Ville de Québec, est venu consulter la MRC de Charlevoix-Est sur la gestion du nouveau fonds de la Capitale-Nationale et ses régions;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette rencontre, une répartition du montant de ce fonds entre les différents territoires a été présentée;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a été informée que cette répartition a été faite en utilisant un indice composé du nombre de population et de la richesse foncière;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant dévolu à la MRC de Charlevoix-Est est inférieur à celui de MRC moins peuplées;

**CONSIDÉRANT QUE** le revenu moyen de la population de la MRC de Charlevoix-Est est le plus faible de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a perdu plus de 400 emplois manufacturiers récemment à la suite de la fermeture de l'usine General Cable et à la diminution des opérations de Produits forestiers Résolu;

**CONSIDÉRANT QUE** la vitalité socioéconomique de la MRC de Charlevoix-Est bénéficierait grandement de nouveaux montants pour des projets de développement;

**CONSIDÉRANT QU'**à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a conçu l'indice de vitalité économique et que celui-ci servira principalement au MAMOT à répartir les montants qui seront ajoutés à l'enveloppe du Fonds de développement des territoires, qui plus est, il constituera un outil de synthèse et d'analyse pour tout ministère et organisme à vocation économique qui doit intervenir à l'échelle locale et supralocale;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la MRC de Charlevoix-Est a un indice de vitalité plus bas que les autres territoires de la Capitale-Nationale et qu'en ce sens il devrait être supporté par les différents fonds gouvernementaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de demander au ministre François Blais que les critères d'analyse lors de l'affectation des sommes entre les diverses MRC accordent un poids supérieur au nombre de population plutôt qu'à la richesse foncière et que l'indice de vitalité économique soit considéré, et ce, afin de permettre le développement des régions moins favorisées économiquement.

c. c. Ministre François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale  
 M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
 M. Guy Barthell, consultant, Deloitte

17-05-12

**AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ NUMÉRO 1 À POINTCO INC.**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-04-08-EX relativement à l'octroi du contrat de construction pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC à l'entreprise PointCo inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Robitaille Larouche Déry, Architectes datée du 19 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du décompte numéro 1 à l'entreprise PointCo inc., pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC, représentant la somme de 103 239,01 \$ taxes incluses, payée à même le budget MDC poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-13

**AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À ROBITAILLE LAROUCHE DÉRY, ARCHITECTES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-05-05 relativement à l'octroi du contrat de service professionnel à Robitaille Larouche Déry, Architectes;

**CONSIDÉRANT** l'avancement des travaux de monsieur Sylvain Larouche, architecte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'effectuer un paiement pour les honoraires professionnels d'architecture à Robitaille Larouche Déry, Architectes, pour une somme de 5 518,80 \$ taxes incluses (2 factures représentant les sommes de 5 058,90 \$ et 459,90 \$) payée au budget MDC au poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-14

**AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À EMS STRUCTURE INC.**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-12-09 relativement à l'octroi du contrat de service professionnel à EMS Structure inc.;

**CONSIDÉRANT** l'avancement des travaux de monsieur Jonathan Raymond, ingénieur;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer le paiement à l'entreprise EMS Structure inc., pour la somme de 16 225,85 \$ taxes incluses payée au budget MDC au poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-15

**PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 122 : DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n<sup>o</sup> 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT QU'**avec le projet de loi n<sup>o</sup> 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** donner plus d'autonomie et plus de pouvoir aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi pour le futur des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n<sup>o</sup> 122 fait suite à des revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis plus de 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n<sup>o</sup> 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**CONSIDÉRANT QUE** les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n<sup>o</sup> 122;
- De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n<sup>o</sup> 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

c. c. Fédération québécoise des municipalités (FQM)

17-05-16

**GLOBAL PAYMENTS : NON-RENOUVELLEMENT DES CONTRATS POUR LES TERMINAUX (MRC - GMR - AÉROPORT) ET OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES NOUVEAUX TERMINAUX AVEC LES SERVICES DE CARTES DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat avec l'entreprise Global Payments relativement aux terminaux de la MRC (incluant le terminal de la gestion des matières résiduelles) et de l'Aéroport;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Services de cartes Desjardins;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de ne pas renouveler le contrat avec Global Payments pour les terminaux de la MRC (incluant celui de la gestion des matières résiduelles) et celui de l'Aéroport de Charlevoix et de conclure le nouveau contrat pour les terminaux avec Services de cartes Desjardins.

c. c. Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-17

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS QUE LE BOIS D'ŒUVRE DISPONIBLE POUR LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE SOIT ATTRIBUÉ À LA CAPITALE-NATIONALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la scierie de Produits forestiers Résolu de Saint-Hilarion utilisera seulement la moitié des mètres cubes de bois provenant du volume garanti qu'elle détient sur terres publiques, soit environ 40 000 mètres cubes;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision concernant l'attribution du bois résiduel non attribué, représentant approximativement 40 000 mètres cubes de bois, revient au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**CONSIDÉRANT QUE** les opérations et travaux liés à une telle quantité de bois engendrent des retombées estimées à 2,2 millions de dollars lorsqu'ils sont dévolus à des usines de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'attribution des 40 000 mètres cubes de bois à une autre région causerait des pertes d'emplois associées au domaine forestier pour la région de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la Scierie Dion & Fils inc. a la capacité pour recevoir et traiter les 40 000 mètres cubes de bois et que cette scierie confie par entente les opérations forestières à des travailleurs et des entreprises de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a perdu plus de 400 emplois manufacturiers récemment à la suite de la fermeture de l'usine General Cable et à la diminution des opérations de Produits forestiers Résolu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Luc Blanchette, d'attribuer les 40 000 mètres cubes de bois à la région de la Capitale-Nationale, et plus spécifiquement à la Scierie Dion & Fils inc.

c. c. Ministre Luc Blanchette, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré

M. Guillaume Paré, Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix inc.

M. Jean-François Dion, président, Scierie Dion & Fils inc.

**17-05-18**      **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO AU 30 AVRIL 2017, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels pour le TNO au 30 avril 2017.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, cabinet comptable  
Benoît Côté comptable agréé

**17-05-19**      **ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE 2016-2017 : AJOUT D'UN PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de demander au ministère de la Culture et des Communications (MCC) de signer une entente pour une durée de deux ans, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017 jusqu'au 31 mars 2019, afin qu'il bonifie une somme de 16 000 \$ le financement de l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2016-2019 au regard de la mise en œuvre du plan d'action de cette entente.

Il est également proposé d'autoriser le préfet à conclure et signer cette entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

c. c. M<sup>me</sup> Geneviève Dion, conseillère en aménagement du territoire, MCC

**17-05-20**      **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : INTÉRÊT DE LA MRC À NÉGOCIER UNE ENTENTE TRIENNALE 2018-2020 ET APPROBATION DU PLAN D'ACTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté une Politique culturelle en 2004 laquelle identifie la culture comme un vecteur de développement socio-économique essentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis cette adoption la MRC et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont mis en œuvre des ententes de développement culturel;

**CONSIDÉRANT** le succès de ces ententes qui se traduit par des retombées nombreuses et importantes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est en matière de culture;

**CONSIDÉRANT** le potentiel de développement pour d'autres projets culturels sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs des projets associés à une nouvelle entente devront s'accorder au cadre de référence récemment adopté par le ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC en partenariat avec le MCC a préparé un plan d'action visant une entente triennale;

**CONSIDÉRANT QU'**une des actions prévues vise à appuyer la Ville de La Malbaie dans ses actions culturelles notamment reliées à la bibliothèque Laure-Conan;

**CONSIDÉRANT QUE** pour cette action une somme de 2 500 \$ par année proviendra de la Ville de La Malbaie via une entente à signer entre la MRC et la Ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- De transmettre au MCC l'intention de la MRC de Charlevoix-Est de voir se renouveler l'Entente de développement culturel pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- De confirmer l'engagement financier de la MRC d'une valeur de 21 000 \$ par année pour trois ans (incluant le 2 500 \$ provenant de la Ville de La Malbaie);
- D'adopter le Plan d'action tel que présenté en séance de travail du conseil par madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire;
- De mandater le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, et le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour signer ladite entente.

c. c. M<sup>me</sup> Alexandra Bertrand, conseillère en développement culturel, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de la Culture et des Communications

17-05-21

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2018 : APPROBATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DE VOLET « PLAN DU LIVRE »**

**CONSIDÉRANT** le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2017 où figure l'action « *Réaliser une activité de création littéraire visant les jeunes* »;

**CONSIDÉRANT** le projet, « *Création de livres illustrés par des enfants et des adolescents* », déposé par le Groupe Action-jeunesse de Charlevoix (GAJC);

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet répond adéquatement aux objectifs du plan d'action;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter le projet « *Création de livres illustrés par des enfants et des adolescents* » et de procéder à l'octroi d'une somme de 10 500 \$, pris à même le budget de l'entente de développement culturel 2017.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-22

**DÉLÉGATION DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIGNER UNE ENTENTE TRIPARTITE RELATIVE À LA GESTION DU SITE DE LA POINTE-AUX-ALOUETTES**

**CONSIDÉRANT** l'annonce récente de l'acquisition de la Pointe-aux-Alouettes par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 11-08-26 de la MRC de Charlevoix-Est dans laquelle il est résolu unanimement de demander aux instances provinciales et fédérales de planifier l'acquisition de ce bien d'intérêt national afin qu'il devienne de propriété publique et que sa protection et sa mise en valeur soient assurées;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-14-11 de la MRC de Charlevoix-Est dans laquelle il est résolu unanimement de signaler, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, la volonté de la MRC de Charlevoix-Est d'obtenir la gestion du territoire de la Pointe-aux-Alouettes afin d'y développer un projet de mise en valeur, qui sera développé avec les différents partenaires déjà impliqués dans le dossier dont le principal étant la municipalité de Baie-Sainte-Catherine;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-10-22 de la MRC de Charlevoix-Est dans laquelle il est résolu unanimement de désigner le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, et le directeur général, monsieur Pierre Girard, afin de négocier une entente dans les plus brefs délais avec le MFFP visant la délégation de gestion du territoire de la Pointe-aux-Alouettes à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du site se fera dans le cadre de la délégation de gestion des terres publiques intramunicipales que la MRC a signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

**EN CONSÉQUENCE**, il proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de déléguer le préfet et le directeur général pour signer l'entente tripartite relative à la gestion du site de la Pointe-aux-Alouettes laquelle liera le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de Charlevoix-Est.

17-05-23

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Gilles Harvey qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est afin d'abroger les normes relatives aux équipements de camping dans les campings sur zec.

17-05-24

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288-05-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, peut procéder à une modification de son schéma d'aménagement et de développement (SAD);

**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification vise à abroger les normes relatives aux équipements de camping dans les campings sur zec;

**CONSIDÉRANT QUE** les zecs et le ministère des Forêts, de la Faune et de Parcs (MFFP) se sont entendus sur des normes balisant les équipements de camping dans les campings sur zec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC avait règlementé cet aspect afin de mettre de l'ordre dans les campings sur zec;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'analyse du MFFP la MRC n'aurait pas dû autoriser certains équipements de camping tel que les toitures de protections et les vérandas;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'est pas décisionnelle sur les équipements de camping qui peuvent être autorisés dans les campings sur zec et préfère donc se retirer de cette gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC continuera de régir les emplacements de camping ainsi que leur desserte en eau et en installation septique;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé à la séance ordinaire du 30 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que ce conseil :

- 1) Adopte le présent projet de règlement numéro 288-05-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;
- 2) Adopte le Document indiquant les modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement;
- 3) Délègue le directeur général afin de déterminer l'heure, la date et l'endroit où aura lieu l'assemblée publique de consultation, de publier les avis publics afférents et de former la Commission chargée de tenir la consultation publique;
- 4) Demande un avis du ministre sur le présent projet de règlement tel que prévu à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

<b>Article 1</b>	<b>Préambule</b>
------------------	------------------

Le préambule fait partie du présent règlement.

<b>Article 2</b>	<b>Titre</b>
------------------	--------------

Le présent projet de règlement porte le titre suivant : Projet de règlement n° 288-05-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

<b>Article 3</b>	<b>But du règlement</b>
------------------	-------------------------

Le présent projet de règlement vise à abroger certaines normes relatives aux campings sur zec.

<b>Article 4</b>	<b>Abrogation des articles suivants du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement</b>
------------------	--

Les articles suivants sont abrogés :

## 11.2 Usages autorisés sur les emplacements de camping

### 11.2.1 Usage autorisé

### 11.2.2 Usage prohibé

### 11.2.3 Modification des véhicules de camping

### 11.2.4 Nombre de véhicules de camping par emplacement

### 11.2.5 Installation du véhicule de camping

### 11.2.6 Dimension des véhicules de camping

## 11.3 Constructions et usages complémentaires aux véhicules de camping

### 11.3.1 Nécessité de l'usage principal

### 11.3.2 Construction complémentaire à un véhicule de camping

### 11.3.3 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une galerie ou une terrasse

### 11.3.4 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une remise

### 11.3.5 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une véranda ou un abri moustiquaire

### 11.3.6 Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une toiture de protection pour un véhicule de camping

### 11.3.7 Limitation

## 11.7 Gestion des droits acquis

### 11.7.1 Réparation ou rénovation d'une construction dérogatoire

### 11.7.2 Remplacement d'une construction ou un usage dérogatoire

### 11.7.3 Déplacement d'un bâtiment complémentaire dérogatoire

### 11.7.4 Reconstruction d'un emplacement dérogatoire

### 11.7.5 Retour à un usage dérogatoire

### 11.7.6 Retour à une construction dérogatoire

### 11.7.7 Ajout ou agrandissement de bâtiment complémentaire

<b>Article 5</b> <b>Entrée en vigueur</b>
---

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

---

**17-05-25**      **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉROS : 102-04-00; 59-95-1; 122-04-02; 153-03-06; 144-04-06; 161-01-07; 191-11-09; 198-06-10 ET LEURS AMENDEMENTS**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Couturier qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement abrogeant les règlements de contrôle intérimaire numéros : 102-04-00; 59-95-1; 122-04-02; 153-03-06; 144-04-06; 161-01-07; 191-11-09; 198-06-10 et leurs amendements.

**17-05-26**      **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport annuel doit être déposé et accepté par le ministre pour que le dernier 25 % du montant maximal annuel soit versé à la MRC responsable de l'administration de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants disponibles en 2016-2017 étaient constitués d'une enveloppe annuelle de 444 284 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe annuelle du PADF peut, si elle n'a pas été engagée lors de l'exercice financier pour lequel elle a été octroyée, être reportée aux années subséquentes de l'entente de délégation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu :

- **QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est accepte le rapport annuel du PADF pour l'année 2016-2017, tel que présenté dans cette résolution;
- **QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale à signer ce même rapport annuel, tel que déposé séance tenante.



c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

17-05-27

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :  
APPROBATION D'UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE VOLET  
INTERVENTIONS CIBLÉES 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC dispose d'un budget pour réaliser des interventions ciblées sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire et les modifications apportées aux projets prioritaires sur les lots intramunicipaux et aux sommes libérées en conséquence;

**CONSIDÉRANT** la proposition du comité de priorisation de retenir le projet déposé par le Club Les Aventuriers de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement de soutenir financièrement le projet de « Remplacement du pont de la décharge du lac de la Chicane » déposé par le Club (motoneige) Les Aventuriers de Charlevoix dans le cadre du PADF volet interventions ciblées 2017-2018 représentant la somme de 11 701,80 \$.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

17-05-28

**DÉROGATIONS MINEURES**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure visant une propriété sise en bordure du lac Deschênes, TNO de la MRC de Charlevoix-Est, lot 72B-7, visant à autoriser un abri à bois dans la marge avant alors que l'article 6.2.2 du règlement de zonage numéro 247-04-14 interdit l'implantation d'un tel bâtiment dans cette marge;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est justifiée par le fait que la remise et le garage de ce chalet sont déjà situés dans la marge avant et que ceux-ci sont situés à plus de 75 mètres de la route;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun bâtiment sur cette propriété n'est visible de la route en raison de la profondeur du terrain et du caractère boisé du secteur;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme des TNO de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise en bordure du lac Deschênes, TNO de la MRC de Charlevoix-Est, lot 72B-7.

c. c. M. Sylvain Gauthier, inspecteur des TNO, MRC

17-05-29

**ÉTUDE D'UNE DEMANDE SOUMISE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment situé sur le lot 71B-P lequel se trouve dans la zone de villégiature située en bordure du lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans de construction de tout nouveau bâtiment principal situé dans cette zone de villégiature doivent être soumis au Règlement numéro 251-04-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale des TNO de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution reflète l'avis du comité consultatif d'urbanisme obtenu à la réunion du 18 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la couleur rouge éclatante du toit qui a été soumise ne rencontre par le critère suivant : « Les matériaux de revêtement extérieur possèdent une couleur s'intégrant visuellement aux couleurs de l'environnement naturel »;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les autres critères applicables sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement d'accepter les plans proposés à la condition que :

- La couleur du toit soit dans des tons déclinés de noir ou de brun;
- Que la bande de protection riveraine soit conservée à l'état naturel.

c. c. M. Sylvain Gauthier, inspecteur des TNO, MRC

17-05-30

**OCTROI D'UN NOUVEAU BAIL COMMERCIAL EN TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL, LOT 454 PARTIE, SECTEUR SNIGOLE À CLERMONT**

**CONSIDÉRANT** la demande de Chaudbois pour l'octroi d'un nouveau bail, à des fins commerciales, en territoire public intramunicipal (secteur Snigole à Clermont), pour une superficie d'un hectare, sur une partie du lot 454, cadastre de la paroisse de La Malbaie (bloc B9);

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est déjà détenteur d'un bail de même nature et de même superficie à proximité et que l'octroi d'un nouveau bail lui permettrait une croissance de son entreprise de transformation de bois;

**CONSIDÉRANT QUE** les fins du bail sont conformes avec l'affectation récréative du bloc B9 contenue dans la *Planification d'aménagement intégré et de gestion du territoire public intramunicipal de la MRC de Charlevoix-Est* dans laquelle sont autorisées, entre autres, des activités de mise en valeur et d'exploitation de la matière ligneuse et des activités de mise en valeur des autres ressources forestières;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune consultation des autochtones par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'est nécessaire (réf. : correspondance du MERN datée du 8 novembre 2006);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer à Chaudbois un bail à des fins commerciales d'activités de transformation de bois, d'une superficie d'un hectare, sur une partie du lot 454, cadastre de la paroisse de La Malbaie.

Il est également résolu de déléguer le préfet de la MRC, monsieur Sylvain Tremblay, et la direction générale de la MRC, pour signer ce bail, pour et au nom de la MRC.

17-05-31

**NOMINATION DE MONSIEUR ROBIN LAVOIE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-04-11-EX relativement à l'embauche d'un préposé au réseau des écocentres;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a par la suite été publié à l'externe;

**CONSIDÉRANT QUE** les entrevues ont été effectuées avec succès et qu'il y a lieu de confirmer l'embauche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de monsieur Robin Lavoie, au poste de préposé au réseau des écocentres de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président *par intérim*, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

17-05-32

**REVENU QUÉBEC : NOMINATION DE MADAME CATHY DUCHESNE, TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION, COMME REPRÉSENTANTE RESPONSABLE DES SERVICES EN LIGNE DU MINISTÈRE DU REVENU POUR L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser madame Cathy Duchesne, technicienne en administration au sein de la MRC de Charlevoix-Est, à, pour et au nom de l'Aéroport de Charlevoix :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passés, courantes, futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à « Mon dossier » pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises.

Il est également résolu, d'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise ou aux fichiers de Revenu Québec.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-33

**ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE LA REDDITION DE COMPTE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a délégué à la MRC de Charlevoix-Est la gestion d'une somme de 874 298 \$ tirée de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente vise à favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère demande à la MRC de produire une reddition de compte ainsi qu'un rapport annuel d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a employé cette somme conformément aux objets et conditions d'utilisation du Fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités doit être disponible sur le site Internet de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter la reddition de compte ainsi que le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Charlevoix-Est couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, tel que présentés lors de la séance de travail précédant le présent conseil.

Il est également résolu de transmettre la reddition de compte et le rapport annuel d'activités au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et d'effectuer la diffusion du rapport annuel d'activités 2016-2017, par le biais du site Internet de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Mathieu Collet Lafontaine, conseiller, Secrétariat à la Capitale-Nationale

17-05-34

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) DANS LE CADRE DU VOLET II DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF POUR 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est offre les services de transport collectif régional depuis 2000;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a déposé son plan de développement du transport collectif au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le 13 avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a effectué 8 318 déplacements en transport collectif en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement, la MRC de Charlevoix-Est a octroyé un contrat de transport collectif à Autobus Jean-Yves Audet inc. pour effectuer ses déplacements sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'effectuer une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2017 (volet II – Aides financières au transport collectif régional);

**CONSIDÉRANT QUE**, pour le service de transport collectif, la MRC de Charlevoix-Est a prévu contribuer à une somme de 35 000 \$ en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est évalue à 18 000 \$ la participation représentant la part des usagers en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est prévoit effectuer approximativement 8 000 déplacements au cours de l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière estimée du MTMDET pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2017;

- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

c. c. M<sup>me</sup> Jocelyne St-Pierre, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, service de développement économique de la MRC « Mission développement Charlevoix »

17-05-35

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU TABLEAU DES SURPLUS ATTRIBUABLES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu une demande par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de fournir les données financières du transport collectif en milieu rural de 2007 à 2016 dans le cadre des démarches pour l'évaluation des surplus accumulés attribuables au MTMDET, au volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

**CONSIDÉRANT QU'**il est obligatoire de fournir ces données pour effectuer une demande d'aide financière pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTMDET a demandé que le tableau des surplus soit signé par la direction générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est comme signataire du tableau des surplus suivant les données financières du transport collectif en milieu rural de 2007 à 2016 dans le cadre des démarches pour l'évaluation des surplus accumulés attribuables au MTMDET (volet II du PADTC).

c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, service de développement économique de la MRC « Mission développement Charlevoix »

17-05-36

**TRANSPORT COLLECTIF : MANDAT À LA DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec Autobus Jean-Yves Audet inc. prendra fin le 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit s'assurer d'organiser un service de transport de personnes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service ne peut être effectué que par un transporteur titulaire de permis de transport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de mandater madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique, à procéder à un appel d'offre sur invitation pour l'octroi d'un contrat en transport collectif pour une durée de six mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017.

c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, service de développement économique de la MRC « Mission développement Charlevoix »

17-05-37

**TRANSPORT COLLECTIF : EMBAUCHE DE LA CHARGÉE DE PROJET POUR L'ÉLABORATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE RELATIVEMENT AU PLAN DE TRANSITION DU TRANSPORT COLLECTIF DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre du Développement social intégré (DSI);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a résolu unanimement de procéder à un appel d'offres sur invitation en collaboration avec la MRC de Charlevoix pour l'élaboration d'un plan de transition visant l'amélioration et la modulation des services de mobilité collective existant;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les partenaires financiers ont confirmé leur participation à ce projet, soit la MRC de Charlevoix-Est, la MRC de Charlevoix et Emploi-Québec et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-08-43 relatif au mandat à la directrice du développement économique pour aller en appel d'offres sur invitation pour l'embauche d'une ressource;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation lancé le 4 mai dernier pour l'élaboration d'un plan de transition visant l'amélioration et la modulation des services de mobilité collective existant;

**CONSIDÉRANT QUE** trois professionnels ont été invités à déposer une offre de services;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture publique des soumissions le 18 mai dernier à 10 h, à la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** sur les trois professionnels invités, une seule a été déposée une offre à la MRC à la suite dudit appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection composé de représentants des deux MRC a évalué les offres de services en regard des critères établis au devis et en appliquant la formule de calcul établie par la loi pour l'octroi de services professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a accordé une note supérieure à la note de passage de 70 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de madame Josée Bouchard a été jugée qualifiée par le comité de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe de prix du soumissionnaire qualifié a été ouverte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de donner le mandat à Mme Josée Bouchard pour effectuer l'étude de faisabilité technique et financière du plan de transition en transport collectif, pour la somme de 55 000 \$ plus taxes applicables.

c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, service de développement économique de la MRC « Mission développement Charlevoix »

17-05-38

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit s'assurer d'organiser un service de transport de personnes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la MRC de se doter d'une politique en transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique a pour principal objectif de clarifier les différents aspects de l'utilisation du Service de transport collectif pour les usagers;

**CONSIDÉRANT** la présentation de la politique par la directrice du développement économique, madame Catherine Gagnon, lors de la séance de travail précédant le conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter la politique de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est telle que présentée par la directrice du développement économique, madame Catherine Gagnon, lors de la séance de travail précédant le conseil.

c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, service de développement économique de la MRC « Mission développement Charlevoix »

17-05-39

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE-CADRE RELATIVEMENT À DES SERVICES D'ENQUÊTE DE CRÉDIT ET ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des services offerts aux MRC et aux organismes gestionnaires, Fonds locaux de solidarité FTQ a offert à la MRC de procéder à une vérification du dossier de crédit des entreprises et des propriétaires d'entreprises pour lesquels la MRC analysera, de temps à autre, la possibilité d'y faire un investissement;

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à toute vérification d'un dossier de crédit, la MRC transmettra à FLS-FTQ une autorisation des personnes physiques et morales sur lesquelles des vérifications de dossiers de crédit seront faites selon les modèles prévus;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit procéder à la signature de l'entente-cadre relativement à des services d'enquête de crédit et entente de confidentialité;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, pour signer l'entente-cadre relativement à des services d'enquête de crédit et entente de confidentialité.

c. c. M. Normand Dallaire, conseiller en capital de développement, Fonds locaux de solidarité FTQ

17-05-40

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE RELATIVEMENT À LA MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME**

**CONSIDÉRANT QUE** le participant a déjà établi son admissibilité à la *mesure Soutien au travail autonome (STA)*, qu'il souhaite créer une entreprise ou mettre sur pied des activités de travail autonome et qu'il/elle a présenté une demande d'aide financière et/ou technique, selon le cas;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit offrir au participant admissible, dont le projet a été accepté par le comité d'analyse, un encadrement technique et des conseils professionnels relativement au démarrage de son entreprise ou la mise en œuvre de son plan de redressement ou de consolidation durant toute la période de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit procéder à la signature d'un protocole d'entente avec les participants dans le cadre de la *mesure de Soutien au travail autonome (STA)*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater la directrice du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est, madame Catherine Gagnon et/ou la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est, pour signer les protocoles d'entente avec les participants dans le cadre de la mesure *Soutien au travail autonome*.

17-05-41

**CONFIRMATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 40 000 \$ PAR ANNÉE POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIEL DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la MRC a vu se développer des événements sportifs, culturels et touristiques d'envergure au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** ces événements sont source de retombées économiques et sociales et qu'ils permettent de créer des emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement des événements est toujours un défi pour les organismes qui les gèrent;

**CONSIDÉRANT** la demande de Tourisme Charlevoix d'une contribution financière de 40 000 \$ par année pour une période de 3 ans à l'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de contribuer pour une somme de 40 000 \$ par année pour une période de 3 ans à l'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix avec Tourisme Charlevoix et d'autres partenaires financiers.

Il est également résolu de puiser cette somme à même l'enveloppe régionale du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

c. c. M. Jacques Lévesque, directeur général, Tourisme Charlevoix

17-05-42

**ACHAT DE LA LICENCE MARGILL, DE LA FORMATION, AINSI QUE LES MISES À JOUR ET LE SOUTIEN TECHNIQUE**

**CONSIDÉRANT** la responsabilité de la MRC d'effectuer la gestion des fonds FLI/FLS avec des outils adaptés à la gestion des portefeuilles de prêts;

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel *Gestionnaire de prêts Margill* vise à centraliser la gestion des portefeuilles FLI/FLS dans une application spécialisée et permet la production de différents rapports utiles à la gestion des fonds;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition du logiciel *Gestionnaire de prêts Margill* pour la somme de 2 500 \$ plus taxes auprès de l'entreprise Jurismedia inc., de défrayer la somme de 300 \$ plus taxes relativement à la formation y afférent ainsi que les mises à jour et le soutien technique au coût de 625 \$ par année à partir de la deuxième année d'utilisation, à même les fonds du « Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-43

**TOURNOI DE GOLF DU CLUB OPTIMISTE DE CHARLEVOIX-EST : NOMINATION DE MONSIEUR SYLVAIN TREMBLAY À TITRE DE PRÉFET ET PRÉSIDENT D'HONNEUR ET ACHAT D'UNE COMMANDITE**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de verser une somme de 200 \$ taxes incluses au Club Optimiste de Charlevoix-Est afin de contribuer à leur campagne de financement et de souligner la présence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet, à titre de président d'honneur de ce tournoi-bénéfice.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-44

**CAMPS DE JOUR DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PAR LES SERVICES DE LOISIRS DE LA MALBAIE ET CLERMONT POUR LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ « CHARLEVOIX EN CAMP! » (EN REMPLACEMENT DE L'ACTIVITÉ « LA CARAVANE »)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a, lors des dernières années, toujours été partenaire pour l'événement « La Caravane » et « La Caravane 2.0 », organisé par l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ULSCN n'offre plus cette activité pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les services des loisirs de La Malbaie et Clermont souhaitent faire perdurer cette activité pour les jeunes de notre région par l'activité « Charlevoix en camp! »;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 1 000 \$ est prévue au budget 2017 de la MRC pour l'activité « La Caravane »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 1 000 \$ à l'activité « Charlevoix en camp! » organisée par les services des loisirs de La Malbaie et Clermont et d'utiliser la somme prévue au budget de la MRC pour le projet « La Caravane » au projet « Charlevoix en camp! ».

c. c. M. Sébastien Tremblay, directeur adjoint au volet sportif et jeunesse, Ville de La Malbaie  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-45

**CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE : RENOUELEMENT DU MEMBERSHIP ANNUEL DE LA MRC**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2017 pour une somme de 259,84 \$ taxes incluses.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-46

**LES MAINS DE L'ESPOIR : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE QUI AURA LIEU LE 17 JUIN 2017 AU CLUB DE GOLF MURRAY BAY**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 100 \$ pour le tournoi de golf des Mains de l'Espoir de Charlevoix, qui se tiendra le 17 juin 2017 au Club de golf Murray Bay.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-05-47

**OMNIUM JACKIE DESMARAIS 2017 : INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF QUI AURA LIEU LE VENDREDI 28 JUILLET AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'acheter un billet pour le 28<sup>e</sup> Omnium de golf Jackie Desmarais, qui aura lieu le vendredi 28 juillet 2017 au profit du Musée de Charlevoix au coût de 250 \$ plus taxes, par participant.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-05-48**      **SPCA DE CHARLEVOIX : INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE QUI AURA LIEU LE 16 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'acheter un billet pour le tournoi de golf-bénéfice de la SPCA de Charlevoix au coût de 75 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**17-05-49**      **LA ROUTE DU LAIT DANS CHARLEVOIX : DEMANDE D'APPUI AU PROJET POUR OFFRIR AUX BÉBÉS ET AUX FAMILLES UN « PETIT COIN DE LAIT » ACCUEILLANT ET FAVORABLE À L'ALLAITEMENT DANS NOTRE RÉGION**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer le projet « La Route du Lait dans Charlevoix » afin de favoriser la famille et l'allaitement dans la région de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Lavoie, coordonnatrice

**17-05-50**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 22.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier